

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2017
PROCES VERBAL

~~~~~

L'an deux mille-dix-sept, le vingt-huit mars, à vingt heures, le Conseil Municipal d'Hauteville-Lompnes, dûment convoqué le vingt-et-un mars deux mille dix-sept, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Bernard ARGENTI, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 27

Membres présents : MM. ARGENTI Bernard, BLEIN Jean, BOURGEOIS Didier, FERRARI Jean, PIFFADY Philippe, RABUT Jacques, SAVEY Didier, ZANI Guy, Mmes BARDON Fabienne, BOURDONCLE Annie, CARRARA Carole, CHENET Valérie, JOLY Fabienne, MACHON Annie, MASNADA Isabelle, PALAZZI-ZANI Nelly, PERLI Carine, RODRIGUEZ CERVILLA José, ROSIER Nicole, TRAINI Marie.

Membres absents excusés : MM. CHAPUIS Gérard (pouvoir à M. BLEIN Jean), PESENTI Philippe (pouvoir à M. BOURGEOIS Didier), Mme TREUVELOT Catherine (pouvoir à Mme JOLY Fabienne).

Membres absents : MM. HARNAL Sébastien, RENAUD Jean-Xavier, Mmes ROTARU Maria, THIBERT Monique.

Secrétaire de séance : Mme CHENET Valérie.

Soit : 20 présents et 3 pouvoirs.

La séance est ouverte en présence de vingt (20) conseillers, trois (3) pouvoirs ayant été déposés, soit vingt-trois (23) votants en début de séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance.

Le Conseil Municipal

PREND PART à la peine des familles d'Hauteville-Lompnes face à la disparition d'un de leurs proches :

Le Conseil Municipal, au nom de la Ville, adresse ses condoléances attristées aux familles et prend part à leur peine, par des pensées chaleureuses en leur exprimant toute sa sympathie.

Monsieur le Maire soumet à l'approbation de l'assemblée le procès-verbal du Conseil Municipal du 28 février 2017.

Le Conseil Municipal,

APPROUVE à l'unanimité le procès-verbal du Conseil Municipal du 28 février 2017.

PREND CONNAISSANCE, sur présentation de Monsieur Bernard ARGENTI, en l'absence de Monsieur Gérard CHAPUIS, Maire-Adjoint délégué aux Forêts, du procès-verbal de la Commission Agriculture, Forêts, Environnement du 8 mars 2017.

PREND CONNAISSANCE des problèmes rencontrés lors de l'utilisation des voies communales et des routes forestières lors de l'exploitation de la parcelle 69, d'où la nécessité de clarifier la situation et de revoir la réglementation, par la prise notamment de nouveaux arrêtés.

MISSIONNE le Maire-Adjoint délégué aux forêts en vue de poursuivre cette action et d'en rendre compte à un prochain Conseil municipal.

EMET à l'unanimité, un avis défavorable quant à l'acquisition de parcelles privées jouxtant la forêt communale, mises en vente dernièrement, la collectivité ne souhaitant pas se lancer dans cette démarche, par manque de moyens financiers, les parcelles ne présentant pas un intérêt particulier.

EST INFORME de la nécessité d'exploiter les bois de la parcelle ZR n° 75, sise au lieu-dit "Sarcenay" représentant environ 150 m<sup>3</sup>, afin de réhabiliter les fonctions écologiques du marais de La Praille, parcelle ne bénéficiant pas du régime forestier, d'où la nécessité de passer une convention de gestion avec l'ONF, sur une période de dix années.

ACCEPTTE à l'unanimité, les termes du contrat de gestion forestière avec l'ONF, sur dix années, concernant l'exploitation de la parcelle susnommée.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document et acte relatif à la gestion de cette exploitation, liant la commune et l'ONF.

PREND CONNAISSANCE du travail effectué par Monsieur Charly BONNAFFOUX, agent de l'ONF, sur la taxe foncière des propriétés communales profitant du régime forestier, et des possibilités d'obtention d'un abattement de 25 % de la taxe foncière, étant donné que la forêt communale d'Hauteville-Lompnes est traitée de manière irrégulière et présente un équilibre de régénération de sapins et d'autres feuillus. Après validation du dossier par la mairie, celui-ci sera transmis au service du cadastre.

Monsieur le Maire informe que ce dossier ne relevant pas du régime forestier, est normalement facturable à la collectivité, ce qui ne sera pas le cas.

PREND CONNAISSANCE des offres faites concernant les 5 lots soumissionnés lors de la consultation pour la vente de feuillus du 7 mars dernier, soit un montant total de 19 028 €, montant convenable au vu du contexte actuel, difficile du marché du bois de chauffage.

**PREND CONNAISSANCE**, sur présentation de Monsieur Bernard ARGENTI, du contenu de la réunion du Groupe de travail Carrières du 9 mars 2017, portant notamment sur la réflexion menée sur le projet de mise en vente de la carrière Franco Italienne sise au lieu-dit "Ponciaz". L'Avis d'appel à candidatures, remis sur table à l'ouverture de la séance, est le fruit du travail du groupe qui a été aménagé et mise en forme par un service juridique,

**EST INFORME** qu'un appel à candidatures n'est pas obligatoire pour une vente mais que la volonté de transparence conduit une procédure analogue et une commission de vente composée des membres de la Commission MAPA. La procédure de vente se déroulera en 2 temps, le premier pour un appel à 5 candidatures.

**EST INFORME** des conditions de participations de l'appel à candidature et de diverses modalités de la procédure dont les critères de sélection.

**ENTEND** Madame Fabienne JOLY demander ce qui motive cette vente et Monsieur Bernard ARGENTI en expliquer les 2 motivations essentielles :

A savoir, premièrement, que cette carrière nous complique la vie depuis pas mal de temps. Monsieur Bernard ARGENTI rappelle les éléments historiques de gestion de cette carrière qui à cause de multiples reprises entre plusieurs groupes n'a longtemps pas vu sortir 1kg de cailloux. Les carrières de Souppes ont repris un contrat de fortage compliqué sur des anciennes bases de rédaction avec différents prix. Monsieur Bernard ARGENTI donne des explications sur la complexité actuelle du suivi du contrat (géomètre, lettre recommandée, etc...) et fait part des difficultés importantes de l'état de la route communale de desserte. Monsieur Bernard ARGENTI rappelle que la DREAL a demandé une remise en conformité de la carrière à l'exploitant (Clôture- Pesée sur place obligatoire) et qu'une transaction du contrat de fortage par l'exploitant serait en cours avec les carrières du Salève, sans toutefois n'avoir à l'heure actuelle aucun document.

Monsieur Bernard ARGENTI expose que 7 Ha environs sont exploitables sur les 9 Ha mis en vente, plus de 18 ans d'exploitation sont encore prévisibles. Il précise que le tènement autour de 23 Ha reste propriété de la collectivité.

Monsieur Bernard ARGENTI rappelle, deuxièmement le besoin d'intégrer de nouvelles recettes face à la baisse des dotations et précise que la situation difficile de 2014 se dégrade. Il indique que la décision de vente n'est pas définitive mais sera fonction des propositions, et de leur mise en rapport avec la recette par le contrat de fortage. En cas de non vente, il s'imposera une révision-modernisation du contrat de fortage.

Monsieur Didier BOURGEOIS explique un problème en cours de rectification au niveau du bornage.

Monsieur Bernard ARGENTI indique que la vente reviendra vers le Conseil Municipal, et que la question de l'état de la route ainsi que celle de l'accès à la carrière seront intégrées à la réflexion. Une nouvelle réunion du groupe de travail sera prévue quand les candidatures seront reçues.

**PREND CONNAISSANCE**, sur présentation de Monsieur Didier BOURGEOIS, Maire-Adjoint délégué à l'Urbanisme, du procès-verbal de la Commission Urbanisme du 9 mars 2017.

**EST INFORME** de la nécessité de délibérer en vue de la cession de parcelles cadastrées section L n° 934 et 946, sises au lieu-dit "La Léchère", boulevard Frédéric Dumarest, à l'euro symbolique et ce, suite à la constitution de servitudes sur lesdites parcelles, au profit des parcelles cadastrées section L n° 943, 933 et 1068, dans le cadre de la vente par la Communauté de communes du Plateau d'Hauteville à la SCI AZEPLA.

**ACCEPTE** à l'unanimité, la cession des parcelles cadastrées section L n° 934 (558 m<sup>2</sup>) et L n° 946 (18 m<sup>2</sup>) situées au lieu-dit "la Léchère", boulevard Frédéric Dumarest, à la SCI LES BAYOUS, propriétaire du terrain et des murs de WELDOM, à l'euro symbolique, étant précisé que les frais de notaire restent à la charge des acquéreurs.

**PRECISE** que les parcelles susvisées supporteront les servitudes précédemment constituées.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document devant intervenir à cet effet.

**EST INFORME** de la nécessité d'une régularisation par la commune concernant une parcelle communale, cadastrée section L n° 394, de 45 m<sup>2</sup>, située au lieu-dit "Sur la Croix", enclavée dans la parcelle sise section I n° 496 appartenant aux Consorts MASSET.

**ACCEPTÉ à l'unanimité**, la cession de la parcelle cadastrée section I n° 394, située au lieu-dit "Sur la Croix", aux Consorts MASSET, à l'euro symbolique, conformément à l'avis de France Domaine du 16 mars 2017, les frais de notaire restant à la charge des acquéreurs et ce, en vue d'une régularisation cadastrale.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document devant intervenir à cet effet.

**PREND CONNAISSANCE** du nombre de dossiers d'urbanisme déposés depuis janvier 2017.

**DECIDE à l'unanimité**, de confier au SIEA le téléversement du plan local d'urbanisme sur le Géoportail de l'Urbanisme, après mise à jour de sa version numérique par la Commune et ce, conformément à la réglementation en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2016.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document devant intervenir à cet effet.

**EST INFORME**, suite aux relevés faits par le géomètre en vue de la vente d'une partie du tènement situé près du centre médical Mangini, appartenant à l'œuvre Lyonnaise des Hôpitaux climatiques, que le tracé actuel de la voie communale n° 55 ne correspond pas au cadastre et nécessite par conséquent une régularisation.

**MISSIONNE** le Maire-Adjoint délégué à l'Urbanisme pour lister les voies ou chemins ruraux qui pourraient faire objet de classement ou déclassement, ce qui permettrait de grouper les dossiers dans une seule et même enquête publique.

**PREND CONNAISSANCE** que les parcelles cadastrées section L n° 520 (1 142 m<sup>2</sup>) et L n° 929 (321 m<sup>2</sup>), d'une superficie totale de 1 463 m<sup>2</sup>, situées avenue de Bourg au prix de 48 € le m<sup>2</sup>, frais de négociation compris, n'ont toujours pas trouvé d'acquéreur.

Compte tenu du marché immobilier actuel sur la commune, et qu'aucune proposition d'achat n'a été reçue malgré quelques contacts **DECIDE à l'unanimité**, de revoir le prix proposé initialement et **EMET à l'unanimité**, un avis favorable pour la mise en vente des parcelles précitées, au prix de 50 000 €, frais de négociation compris et ce, conformément à l'avis de France Domaine qui estimait la valeur du terrain, de l'ordre de 40 à 50 € du m<sup>2</sup>.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document devant intervenir à cet effet.

**EST INFORME** de la nécessité de délibérer dans le cadre du renouvellement de la convention de mise à disposition d'une partie d'un terrain communal, située au lieu-dit "Les Ollières", soit une superficie de 10 000 m<sup>2</sup>, pour les activités de la Société TECHNI-FORAGE, arrivée à son terme au 28 février 2017. La convention à renouveler avec Techniforage est aux mêmes conditions que précédemment avec un avis technique favorable des membres de la commission. Ce point est également inscrit à l'ordre du jour de la Commission Finances du 15 mars 2017.

EST INFORME de la tenue de la réunion de la Commission Communale des Impôts Directs le 15 mars 2017, réunion qui a suivi l'ensemble des remarques de l'administration fiscale sans amendement.

ENTEND Monsieur Bernard ARGENTI déplorer l'absence de l'Etat lors de la commission et expliquer que son rôle dans la révision de la définition des bases (impôts locaux). Il relève l'absence de demande de particulier ou d'entreprise et rappelle qu'entre 4 et 5,5, les taux n'ont pas bougé. Il explique que 50 % des propositions faites par la commission ont été retoquées.

ENTEND Monsieur Jacques RABUT exposer que Lyon peut bien vivre avec des taux plus faibles car sa fiscalité repose sur plus de ressources. Par contre à Hauteville on constate de plus en plus une exigence de la population pour un même niveau de service ce qui implique inévitablement un taux élevé dans le rapport recettes / ressources. Il rappelle l'annonce de Monsieur DEGUERRY d'augmenter récemment les ressources de la Communauté de Communes du Haut Bugey.

ENTEND Monsieur Bernard ARGENTI rappeler le Débat d'Orientation Budgétaire et exposer l'ambition à tenir visant à ressortir du budget de fonctionnement une participation au Budget d'Investissement de 170 350 €. Il fait part de cette ambition de baisser les charges à caractère général en maintenant les services à la population sans augmentation d'impôt. Il souhaite des recettes nouvelles. Il expose que l'estimation des dotations, au départ bien pessimiste dans les travaux préparatoires, face à la promesse du Président, n'affichera pas de baisse au budget. Et comme tous les candidats sont au chevet des zones rurales... Monsieur Bernard ARGENTI indique limiter l'investissement qu'aux points engagés et donne l'intention d'un budget supplémentaire en septembre. Il assure espérer pourvoir tenir jusqu'à la fin de l'année sans emprunt.

PREND CONNAISSANCE, sur présentation de Madame Nicole ROSIER, Maire-Adjointe déléguée aux Finances, du procès-verbal de la Commission Finances du 15 mars 2017 et des documents budgétaires transmis à l'ensemble du Conseil Municipal par voie numérique le 21 mars 2017.

ENTEND Fabienne JOLY demander comment envisager de gérer sans vente et si cela revient à ne pas engager de dépense tant que les ventes ne sont pas réalisées.

Monsieur Bernard ARGENTI confirme réduire les investissements et reporter les nouveaux sur le dernier trimestre.

Madame Nicole ROSIER, expose en ce qui concerne :

**Le compte administratif 2016 du budget général de la commune**

|                                 |   |              |                                                                                                        |
|---------------------------------|---|--------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| - Excédent de fonctionnement    | + | 279 181,33 € |                                                                                                        |
| - Déficit d'investissement      | - | 691 408,65 € | (avec la reprise du déficit 2015 de 519 446,52 € et l'excédent du budget Mont d'Orcet de 198 425,14 €) |
| - Déficit des restes à réaliser | - | 12 420,00 €  |                                                                                                        |
|                                 |   | -----        |                                                                                                        |
| RESULTAT GLOBAL DE 2016         | - | 424 647,32 € |                                                                                                        |

**Le compte administratif 2016 du budget de la régie de l'eau**

|                                 |   |              |                                                      |
|---------------------------------|---|--------------|------------------------------------------------------|
| - Excédent de fonctionnement    | + | 205 214,19 € | (avec la reprise de l'excédent 2015 de 156 962,90 €) |
| - Excédent d'investissement     | + | 37 282,24 €  | (avec la reprise du déficit 2015 de 26 029,54 €)     |
| - Déficit des restes à réaliser | - | 570,00 €     |                                                      |
|                                 |   | -----        |                                                      |
| RESULTAT GLOBAL DE 2016         | + | 241 926,43 € |                                                      |

**Le compte administratif 2016 du budget de l'assainissement**

|                              |   |                                                                  |
|------------------------------|---|------------------------------------------------------------------|
| - Excédent de fonctionnement | + | 64 881, 23 € (avec la reprise du déficit 2015 de 15 503, 99 €)   |
| - Excédent d'investissement  | + | 30 250, 24 € (avec la reprise de l'excédent 2015 de 53 551, 77€) |

RESULTAT GLOBAL DE 2016 + 95 131, 47 €

Une erreur ayant été indiquée au compte rendu de la commission.

**Le compte administratif 2016 du budget de la forêt**

|                              |   |                                                                  |
|------------------------------|---|------------------------------------------------------------------|
| - Excédent de fonctionnement | + | 42 636, 13 € (avec la reprise de l'excédent 2015 de 29 085,10 €) |
| - Déficit d'investissement   | - | 41 307, 04 € (avec la reprise du déficit 2015 de 19 589,93 €)    |

RESULTAT GLOBAL DE 2016 + 1 329, 09 €

**Le compte administratif 2016 du budget du Lotissement le Grana**

|                            |   |                                                           |
|----------------------------|---|-----------------------------------------------------------|
| - Déficit d'investissement | - | 81 057, 77 € (avec reprise du déficit 2015 de 81 057,77€) |
|----------------------------|---|-----------------------------------------------------------|

RESULTAT GLOBAL DE 2016 - 81 057, 77 €

**Le compte administratif 2016 du budget du Lotissement Mont d'Orcet**

|                             |   |               |
|-----------------------------|---|---------------|
| - Excédent d'investissement | + | 198 425, 14 € |
|-----------------------------|---|---------------|

RESULTAT GLOBAL DE 2016 + 198 425, 14 €

Ce budget a été créé en 2013, il est resté inactif. Il a été clôturé le 30 novembre 2016. L'emprunt relais de 200 000 € de 2013 a été consolidé en 2016 et repris au budget général. L'excédent de 198 425,14 € a été repris au CA 2016 du budget général en investissement.

**Le compte administratif 2016 du budget de la régie des énergies**

|                             |   |                                                                 |
|-----------------------------|---|-----------------------------------------------------------------|
| - Déficit de fonctionnement | - | 475 989, 09 € (avec la reprise du déficit 2015 de 481 765.69 €) |
| - Excédent d'investissement | + | 155 726, 77 € (avec la reprise du déficit 2015 de 16 190.15 €)  |

RESULTAT GLOBAL DE 2016 - 320 262, 32 €

Monsieur le Maire présente ces résultats, qui sont conformes au compte de gestion.

Monsieur le Maire quitte la séance.

Madame Nicole ROSIER, Maire-Adjoint, prend la présidence et propose de procéder au règlement définitif des 7 budgets 2016 et de fixer les résultats des différentes sections budgétaires, conformément aux documents remis aux conseillers.

**Le Conseil Municipal,**

APPROUVE, hors la présence de Monsieur le Maire, par 22 voix pour, les pouvoirs étant engagés, le compte administratif du budget général 2016, ainsi que les comptes administratifs 2016 des budgets annexes : Forêt, Lotissement Le Grana, Lotissement Le Mont d'Orcet, puis les budgets Régie des Energies, Régie de l'Eau et Assainissement.

Monsieur le Maire réintègre la séance, prend connaissance de ces votes et remercie l'assemblée.

**Le Conseil Municipal,**

APPROUVE à l'unanimité, par 23 voix pour, les pouvoirs étant engagés, le compte de gestion du budget général 2016, ainsi que le compte de gestion 2016 des budgets annexes : Forêt, Lotissement Le Grana, Lotissement Le Mont d'Orcet, puis les budgets Régie des Energies, Régie de l'Eau et Assainissement.

**Le Conseil Municipal,**  
**PREND CONNAISSANCE,** sur présentation de Madame Nicole ROSIER, des propositions d'affectation des résultats concernant :

**- Budget Général :**

L'excédent 2016 de fonctionnement soit 279 181,33 €, doit être affecté en investissement pour couvrir en partie le déficit de la section.

**- Budget Forêt :**

L'excédent de fonctionnement constaté au 31 décembre 2016 soit 42 636,13 € sera affecté de la façon suivante :

- Pour 1 329, 09 € repris à la section de fonctionnement du budget 2017
- Pour 41 307, 04 € affectés à la section d'investissement du budget 2017

**- Budget Régie de l'Eau :**

L'excédent de fonctionnement constaté au 31 décembre 2016 soit 205 214,19 € sera repris à la section de fonctionnement du budget 2017.

**- Budget de l'Assainissement :**

L'excédent de fonctionnement constaté au 31 décembre 2016 soit 64 881,23 € sera repris à la section de fonctionnement du budget 2017.

**- Budget du Lotissement le Grana**

Ce budget est inactif depuis 7 ans, il faut néanmoins reporter le déficit qui correspond à l'achat du terrain.

**- Budget des Energies :**

Le déficit de fonctionnement constaté au 31 décembre 2016 soit 475 989,09 € sera repris en section fonctionnement du budget 2017.

**PREND CONNAISSANCE,** sur présentation de Madame Nicole ROSIER, du montant d'équilibrage nécessaire du Budget des Energies d'un montant de 566 612,71 € en 2017 au compte 778 et 614 465,69 € au compte 703 en 2016, dont le Trésor Public et la Préfecture sont conscients.

**Le Conseil Municipal,**

**DECIDE à l'unanimité,** les affectations des résultats telles que proposées.

**PREND CONNAISSANCE,** sur présentation de Madame Nicole ROSIER, des budgets primitifs

|                                                                              |                 |
|------------------------------------------------------------------------------|-----------------|
| - Le budget municipal Général de fonctionnement qui s'équilibre à            | 4 596 950, 00 € |
| - Le budget municipal Général d'investissement qui s'équilibre à             | 1 293 068, 17 € |
| - Le budget municipal Forêt de fonctionnement qui s'équilibre à              | 167 600, 00 €   |
| - Le budget municipal Forêt d'investissement qui s'équilibre à               | 90 117, 04 €    |
| - Le budget municipal Assainissement de fonctionnement qui s'équilibre à     | 667 581, 23 €   |
| - Le budget municipal Assainissement d'investissement qui s'équilibre à      | 654 680, 00 €   |
| - Le budget municipal Régie Eau de fonctionnement qui s'équilibre à          | 742 734, 19 €   |
| - Le budget municipal Régie Eau d'investissement qui s'équilibre à           | 320 750, 00 €   |
| - Le budget municipal Lot. Mollard Grana de fonctionnement qui s'équilibre à | 0, 00 €         |
| - Le budget municipal Lot. Mollard Grana d'investissement qui s'équilibre à  | 81 057, 77 €    |
| - Le budget municipal Régie Energies de fonctionnement qui s'équilibre à     | 1 160 386, 66 € |
| - Le budget municipal Régie Energies d'investissement qui s'équilibre à      | 155 726, 77 €   |

**PREND CONNAISSANCE**, sur présentation de Madame Nicole ROSIER, des subventions à attribuer aux associations, soit un montant total de 236 695 €, à savoir :

- Le montant aux associations du domaine social et humanitaire pour 41 600 €
- Le montant aux associations du domaine culturel et éducatif pour 176 300 €
- Le montant aux associations du domaine de l'environnement pour 400 €
- Le montant aux associations du domaine des sports pour 17 540 €
- Le montant aux associations du domaine de la promotion de la Ville pour 855 €

**Le Conseil Municipal,**

**ENTEND** Madame Fabienne Joly demander, quels critères ont prévalu cette année pour les montants attribués compte tenu qu'elle déplorait la baisse de 10 % sans modulation l'an dernier. Monsieur Bernard ARGENTI répondre que les dossiers présentés ont parfois permis quelques modulations, la plupart ayant été maintenue. Madame Nicole ROSIER complète en précisant que quelques associations n'ont pas demandé de subvention en 2017. Monsieur Bernard ARGENTI fait part d'une erreur à rétablir par une prochaine décision modificative, pour l'association des jeunes sapeurs-pompiers, suite à une information erronée et arrivée trop tard, pour 720€.

**Le Conseil Municipal,**

**DECIDE** par 23 voix pour, les pouvoirs étant engagés, d'adopter l'attribution des subventions selon le tableau proposé.

**PREND CONNAISSANCE**, sur présentation de Monsieur Bernard ARGENTI, de la proposition de ne pas augmenter les taux en 2017 :

|                   | TAUX<br>2013 | TAUX<br>2014 | TAUX<br>2015 | TAUX<br>2016 | TAUX<br>2017 |
|-------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| TAXE d'HABITATION | 11.10%       | 11.10%       | 11.10%       | 11.10%       | 11.10%       |
| FONCIER BATI      | 21.66%       | 21.66%       | 21.66%       | 21.66%       | 21.66%       |
| FONCIER NON BATI  | 65.27%       | 65.27%       | 65.27%       | 65.27%       | 65.27%       |

**DECIDE** à l'unanimité, de maintenir pour l'année 2017 les taux des 3 taxes.

**Le Conseil Municipal,**

**ENTEND** les interventions suivantes sur les budgets primitifs,

Monsieur Jacques RABUT expose qu'il n'y pas de miracle et réitère ses propos citant le Maire de St Claude en guerre avec sa Communauté de Communes « On ne peut pas faire plus, ni même autant, avec moins d'argent ». Il interpelle, au nom de la minorité, Monsieur le Maire qui a été contraint de limiter ses ambitions, fait un geste sur le fonctionnement et fait un effort de 170 000 €. Au vu, et conscient des difficultés qui persistent depuis plusieurs années, il indique que la minorité votera ces budgets.

Monsieur Bernard ARGENTI rétorque pouvoir faire monter la productivité « avec moins pour faire plus ». Il expose avoir un mandat électoral franchement difficile - la CRC qui contrôle et ajoute un volume important de travail aux services dont il attend d'avoir le résultat.

**DECIDE** à l'unanimité, d'adopter le budget général primitif.

**DECIDE** à l'unanimité, d'adopter l'un après l'autre le budget primitif 2017 des budgets annexes : Forêt, Lotissement Le Grana, Régie des Energies, Régie de l'Eau et Assainissement.

**ENTEND** Monsieur Bernard ARGENTI remercier Madame Nicole ROSIER, la commission des finances ainsi que les services qui ont préparé ce vote des budgets et remercie le conseil municipal de son unanimité.



**PREND CONNAISSANCE** des possibilités d'obtention de subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) pour certains dossiers, à savoir :

| Désignation des travaux                                | Coût estimé HT | Subvention estimée DETR (20 %) | Autofinancement (80 %) |
|--------------------------------------------------------|----------------|--------------------------------|------------------------|
| Travaux de peinture sur la façade de la Mairie         | 17 763,60 €    | 3 552,72 €                     | 14 210,88 €            |
| Réfection des boiseries de la Salle des Fêtes          | 7 558,44 €     | 1 511,68 €                     | 6 046,76 €             |
| Réfection des boiseries extérieures au Boulodrome      | 15 702,82 €    | 3 140,56 €                     | 12 562,26 €            |
| Travaux de peinture au Gymnase Roger Bontemps          | 53 777,00 €    | 10 755,40 €                    | 43 021,60 €            |
| Travaux d'isolation des combles de la Salle des Fêtes. | 21 500,70 €    | 4 300,14 €                     | 17 200,56 €            |

**AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter l'aide de l'Etat au titre de la DETR et à monter les dossiers correspondants.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout acte administratif relatif à ce dispositif et à l'attribution d'aides pouvant intervenir à cet effet.

**EST INFORME** de la nécessité de délibérer en vue d'annuler le titre de 2016 concernant la location des terrains à la Société de chasse d'Hauteville-Lompnes, pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2015 au 31 août 2016, d'un montant de 381,12 €, tenant compte du contentieux auprès du Tribunal Administratif, entre la société de chasse de Longecombe, la commune d'Hauteville-Lompnes et la société de chasse d'Hauteville-Lompnes. Monsieur Bernard ARGENTI explique que la société de chasse de Longecombe choisissant ses adhérents et n'étant pas ouverte sans condition ne peut donc pas être considéré comme communale. Le Président a bien changé ses statuts mais sans enlever le tri des adhérents. Il rappelle l'intention de la Commune de laisser les communaux aux seules sociétés ouvertes. Monsieur Bernard ARGENTI recontactera à cette fin, prochainement le Président de la société de chasse de Longecombe qui décidera s'ils restent une chasse privée ou s'ils ouvrent leur statut pour devenir communale.

**DECIDE**, Monsieur Didier BOURGEOIS (avec le pouvoir de M Philippe PESENTI) ne prenant part au vote, par 21 voix pour, les autres pouvoirs étant engagés, d'annuler le titre 2016 correspondant au loyer 2015/2016 de la société de chasse d'Hauteville-Lompnes, tel qu'exposé ci-dessus, s'élevant à la somme de 381,12 €.

**PREND CONNAISSANCE**, sur présentation de Monsieur le Maire, du courrier de la Préfecture parvenu en mairie, se rapportant à la décentralisation du stationnement payant sur voirie et prenant effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

**SOUHAITE** que le service de la police municipale étudie ce document avant toute prise de décision ; néanmoins, il semblerait que la commune ne soit pas concernée par ce dispositif, compte tenu qu'elle ne souhaite pas instaurer de stationnement payant sur l'ensemble du territoire.

**ACCEPTÉ** à l'unanimité, de renouveler la convention de mise à disposition d'une partie d'un terrain communal, cadastrée section H n° 240, sise au lieu-dit "Les Ollières", d'une superficie de 10 000 m<sup>2</sup>, pour les activités de la Société TECHNI-FORAGE, selon les mêmes conditions et ce, pour une durée de trois ans, soit jusqu'au 28 février 2020.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention.

PREND CONNAISSANCE de la tenue du Conseil Communautaire du 21 février 2017, dont le procès-verbal sera transmis ultérieurement.

Avant de clore la séance, Monsieur le Maire rappelle quelques dates à retenir :

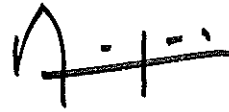
- Cérémonie de recueillement devant la stèle des Enfants d'Izieu :  
Jeudi 6 avril 2017 à 11h00, avec la participation des enfants du Collège Paul Sixdenier
- Prochain Conseil Municipal :  
Mardi 25 avril 2017 à 20h00
- Commémoration de la Journée Nationale de la Déportation :  
Dimanche 30 avril 2017 à 11h30
- Commémoration de la Victoire de 1945  
Lundi 8 Mai 2017 à 11h30

Monsieur le Maire lance un appel aux élus volontaires pour la tenue des bureaux de votes du 1<sup>e</sup> et du 2<sup>e</sup> tour des élections présidentielles car les permanences ne sont pas complètes.

Monsieur le Maire clôt la séance en remerciant la presse ainsi que l'ensemble des conseillers de leur présence à cette séance.

Séance levée à 22 heures 07 minutes.

Le Maire,



Bernard ARGENTI.